

Téléphonie – Très Haut Débit : INFOS PRATIQUES

Pour recevoir cette fiche en format électronique, envoyez un courriel à : numerique43@hauteloire.fr

J'ai un problème de ligne téléphonique fixe

Je suis élu :

De nombreux habitants de mon territoire ont le téléphone et internet coupés, j'envoie un mail à numerique43@hauteloire.fr en donnant des numéros de lignes concernés. Il faut que les habitants aient fait au moins 3 déclarations d'incidents sur des lignes différentes auprès de leur opérateur.

Par ailleurs, je constate que des équipements télécom sont détériorés, je déclare sur signal-réseau : <https://signal-resaux.orange.fr/>

Je suis citoyen :

Ma ligne dysfonctionne, je **contacte mon opérateur**. Il s'agit de l'opérateur auprès duquel j'ai contracté une offre, car, dans ce cas, Orange/France Telecom n'a pas le droit d'intervenir directement sauf dans le cas où de nombreux habitants sont concernés (enjeu de sécurité).

Je n'ai pas d'adresse normalisée

Je suis élu :

Je dois faire mon plan d'adressage. Le Département et les différents partenaires compétents sur les thématiques de l'adressage ont mis à ma disposition une plaquette et un guide pour m'accompagner.

La Plaquette (synthèse) : https://www.craig.fr/sites/www.craig.fr/files/documents/3426-mettre-en-place-une-demarche-dadressage_plaquetteadressagea42017.pdf

Le guide des bonnes pratiques : https://www.craig.fr/sites/www.craig.fr/files/documents/3426-mettre-en-place-une-demarche-dadressage_guidev1fr-1-modifdu29052018vf.pdf

Je suis citoyen :

Je le signale à ma mairie.

Où en est le raccordement fibre de ma commune ?

Sur le site <https://www.auvergne-numerique.fr/>, dans le menu "Auvergne Très Haut Débit", je choisis "carte fibre", puis je saisis mon adresse ou ma commune.

Si le point est en vert clair, alors je peux contacter un opérateur et contracter une offre Fibre.

Suis-je éligible à la fibre ?

→ Zone privée (AMII = périmètre de l'ancienne agglomération du Puy-en-Velay – Orange) : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

→ Zone publique (RIP : réseau public, propriété de la Région AURA - Régie Auvergne Numérique)

Votre commune est-elle concernée par la fibre : <https://www.auvergne-numerique.fr/cartographie-2/>

Suivre le déploiement de la Fibre sur votre commune : <https://www.auvergne-numerique.fr/cartographie/>

Si je ne suis pas éligible à la fibre, je peux prendre connaissance des technologies déployées sur mon territoire : <https://www.auvergne-numerique.fr/>. Dans le menu "Tester ma ligne" je prends connaissance de la technologie qui me permettra d'atteindre un débit supérieur à 8mb/s.

Je souhaite signaler une dégradation persistante de service mobile ou fixe

J'alerte l'ARCEP : <https://alerte.arcep.fr/>

Comment connaître la couverture en téléphonie mobile de ma commune ?

Comment est couvert mon territoire en téléphonie mobile ?

Mon réseau mobile : <https://www.monreseau mobile.fr/>

Comment avoir plus d'information sur le programme New Deal ?

Le tableau de bord du New Deal de l'ARCEP : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html>

Je souhaite contacter un interlocuteur local pour évoquer une difficulté ou faire état d'un besoin ?

Equipe technique départementale « téléphonie 43 » : telephonie43@hauteloire.fr

Comment signaler l'absence ou la mauvaise couverture en téléphonie mobile sur ma commune (Programme New Deal, volet « couverture ciblée ») ?

J'envoie un mail à mon établissement intercommunal en mettant l'équipe technique départementale « téléphonie 43 » en copie : telephonie43@hauteloire.fr

Je précise les quelles sont les **zones concernées** (noms de lieux-dits, de bourgs, etc.) les **activités humaines présentes** (télétravailleurs, infirmières, médecins, architectes, activités agricoles –fruits rouges, élevages – et forestières – scieries, zones de coupe, les événements – festivals, foires, marchés-, les activités touristiques – gîtes, PR/GR -) et les **projets à venir** et les **enjeux de sécurité** des personnes et des biens (présence d'un plan d'eau, d'une rivière, etc.)

Je souhaite installer le Wifi43 sur ma commune

Le réseau wifi public proposé par le Département de la Haute-Loire vient compléter la gamme des réseaux publics pour permettre une navigation libre et sécurisée à des usagers ayant peu ou pas d'accès aux forfaits data des réseaux mobiles ou se trouvant dans des lieux où ces réseaux sont difficilement accessibles



Ce projet vous intéresse : renseignez-vous en contactant la Mission Numérique et Innovation du Département à l'adresse numerique43@hauteloire.fr

Je m'interroge sur la sur exposition aux ondes, sa nocivité ?

ARCEP :

<https://www.arcep.fr/nos-sujets/antennes-relais-telephones-mobiles-wifi-sante-et-reglementation.html>

Le portail gouvernemental des radiofréquences :

<http://www.radiofrquences.gouv.fr/effets-sur-la-sante-a8.html>

ANSES Radiofréquences et santé :

<https://www.anses.fr/fr/content/radiofr%C3%A9quences-t%C3%A9l%C3%A9phonie-mobile-et-technologies-sans-fil>

Les avis de l'ANSES :

<https://www.anses.fr/fr/documents/AP2011sa0150Ra.pdf>

Je souhaite faire mesurer l'exposition aux ondes sur ma commune

ANFR

<https://www.anfr.fr/contrôle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/>

Portail gouvernemental radiofréquence

<http://www.radiofrquences.gouv.fr/faire-mesurer-son-exposition-aux-ondes-a97.html>